



MOPETS

CERTIFIED

- I. Préambule**
 - a. Introduction
 - b. Contexte et objectifs de la charte
 - c. Engagement envers le bien-être animal

- II. Respect et dignité des animaux**
 - a. Reconnaissance de la sensibilité animale
 - b. Prohibition de la cruauté et de la maltraitance
 - c. Protection contre les pratiques inhumaines

- III. Soins et conditions de vie adéquats**
 - a. Alimentation et hydratation appropriées
 - b. Abri sûr, confortable et adapté
 - c. Conditions sanitaires et hygiène adéquates
 - d. Accès aux soins vétérinaires et à la prévention des maladies

- IV. Liberté de mouvement et d'expression**
 - a. Promotion de l'exercice physique et de l'environnement stimulant
 - b. Évitement de la restriction excessive des mouvements
 - c. Encouragement des comportements naturels

- V. Éducation et sensibilisation**
 - a. Sensibilisation du public aux besoins et droits des animaux
 - b. Promotion d'une attitude respectueuse envers les animaux
 - c. Formation et éducation continue sur le bien-être animal

- VI. Élevage et commerce responsables**
 - a. Promotion de pratiques d'élevage éthiques et durables
 - b. Encouragement de l'adoption et de la stérilisation

- VII. Réglementation**
 - a. Signalement des cas de mauvais traitements
 - b. Respect des lois et réglementations en vigueur

- VIII. Recherche continue d'amélioration**
 - a. Promotion de l'innovation pour le bien-être animal
 - b. Intégration des avancées scientifiques et des meilleures pratiques
 - c. Évaluation et révision périodique de la charte

- IX. Conclusion**
 - a. Réaffirmation des engagements
 - b. Appel à l'adhésion et à la diffusion de la charte
 - c. Certification
 - d. Date d'entrée en vigueur de la charte

I. Préambule

a. Introduction

Soucieux du respect, de la protection et du bien-être des animaux, avec Mopets, nous nous engageons à promouvoir des normes éthiques et responsables envers nos compagnons à quatre pattes. Cette charte vise à établir des principes fondamentaux et des engagements en faveur du bien-être animal, afin de garantir que nos actions et nos décisions reflètent notre profond respect pour la vie et la dignité des animaux.

Les animaux sont des êtres sensibles, capables, entres autres, de ressentir la douleur, la joie, la peur et l'affection. Nous reconnaissons leur valeur intrinsèque et leur droit à une vie exempte de cruauté, de maltraitance et de souffrance inutile. Il est de notre devoir de veiller à ce qu'ils bénéficient de soins appropriés, de conditions de vie adéquates et de traitements respectueux.

Cette charte sert de guide pour tous ceux qui se soucient du bien-être animal, que ce soit en tant que propriétaires d'animaux de compagnie, éleveurs, vétérinaires, comportementalistes, chercheurs ou tout autre professionnel souhaitant contribuer à un monde où les animaux sont traités avec compassion et dignité. Elle encourage une approche éthique dans toutes nos interactions avec les animaux, ainsi que la promotion de bonnes pratiques et de comportements bienveillants envers eux.

En adoptant cette charte, vous vous engagez à fournir des soins et des conditions de vie adéquate aux animaux, à prévenir les mauvais traitements, à promouvoir la santé et le bien-être, ainsi qu'à respecter les lois et les réglementations en vigueur. Nous favoriserons l'éducation et la sensibilisation du public sur les besoins des animaux, afin de développer une compréhension et un respect mutuels entre les humains et les animaux.

Nous reconnaissons également l'importance de la recherche et du développement de pratiques améliorées pour le bien-être animal, en soutenant les méthodes de recherche alternatives et en encourageant l'innovation dans ce domaine.

Nous examinerons tout signalement à propos de cas de mauvais traitements et nous assurerons de faire respecter les droits des animaux.

En adhérant à cette charte, nous nous engageons à être des défenseurs actifs du bien-être animal, à promouvoir des changements positifs dans nos communautés et à inspirer les autres à agir de même.

Date d'entrée en vigueur de la charte :

Signataires :

b. Contexte et objectifs de la charte

Cette charte sert de référence pour orienter les actions des adhérents et renforcer leur engagement envers la cause animale. Elle sert à énoncer les normes éthiques et les pratiques responsables que l'adhérent s'engage à suivre dans ses activités. Elle établit des normes et des réglementations qui garantissent la protection et le respect des animaux. Elle promeut des pratiques éthiques dans les expériences et les études impliquant des animaux. Elle guide les professionnels de la santé animale et renforce leur engagement envers le traitement respectueux des animaux.

Voici les objectifs de la charte :

- Promouvoir le respect et la protection des animaux.
- Établir des normes éthiques.
- Sensibiliser et éduquer.
- Encourager les bonnes pratiques.
- Établir des responsabilités et des engagements.
- Favoriser la coopération et la collaboration.
- Influencer les politiques et les réglementations.
- Évaluer et améliorer les pratiques.

c. Engagement envers le bien-être animal

En signant cette charte, vous vous engagez à :

- Respecter la vie et la dignité des animaux : l'engagement envers le bien-être animal implique de reconnaître la valeur intrinsèque de chaque être animal et de traiter chaque individu avec respect et dignité. Il s'agit de considérer les animaux comme des êtres sensibles, capables de ressentir les émotions, et de leur accorder les mêmes égards que nous accordons aux êtres humains.
- Prévenir la cruauté et la maltraitance : l'engagement envers le bien-être animal comprend la ferme opposition à toute forme de cruauté, de maltraitance ou de violence envers les animaux. Cela signifie de s'engager à prévenir et à combattre activement les actes de négligence, d'abus, de mauvais traitements et d'exploitation des animaux, qu'ils soient intentionnels ou non.
- Promouvoir une coexistence harmonieuse : l'engagement envers le bien-être animal inclut la volonté de promouvoir une coexistence harmonieuse entre les humains et les animaux. Cela implique de favoriser des relations respectueuses et positives avec les animaux, de comprendre leurs besoins et leurs comportements, et d'encourager des interactions qui prennent en compte leur bien-être.
- Adopter de bonnes pratiques : l'engagement envers le bien-être animal suppose l'adoption et la promotion de bonnes pratiques en matière de soins et de traitements des animaux. Cela peut inclure des normes de logement adéquat, d'alimentation équilibrée, d'accès à l'eau, d'exercice physique, de soins vétérinaires appropriés et de gestion des comportements adaptée.
- Sensibiliser et éduquer : l'engagement envers le bien-être animal comprend la volonté de sensibiliser le public aux enjeux du bien-être animal et de promouvoir une éducation qui encourage le respect et la bienveillance envers les animaux. Cela peut impliquer la sensibilisation aux besoins spécifiques de différentes espèces animales, la diffusion d'informations sur les pratiques responsables et la promotion de programmes éducatifs pour les propriétaires d'animaux.
- Garantir la responsabilité individuelle et collective : l'engagement envers le bien-être animal suppose de reconnaître que chaque individu a une responsabilité envers les animaux et de prendre des mesures concrètes pour assumer cette responsabilité. Il s'agit de favoriser l'adoption responsable d'animaux, de signaler les cas de mauvais traitements, de soutenir les

organismes de protection des animaux et de respecter les lois et les réglementations en vigueur.

- Rechercher une amélioration continue : l'engagement envers le bien-être animal nécessite une volonté de recherche continue d'amélioration des pratiques et des connaissances en matière de bien-être animal. Cela peut inclure la promotion de la recherche scientifique, le développement de nouvelles méthodes et technologies respectueuses des animaux, et la mise en place de mécanismes d'évaluation et de surveillance pour mesurer les progrès réalisés.

II. Respect et dignité des animaux

a. Reconnaissance de la sensibilité animale

La sensibilité animale implique de reconnaître que les animaux sont dotés d'une gamme d'émotions, similaires à celles ressenties par les êtres humains. Ils peuvent éprouver de la joie, de la tristesse, de la peur, de l'anxiété, de l'affection et bien d'autres sentiments. Cette reconnaissance souligne la nécessité de prendre en considération leur bien-être émotionnel.

La sensibilité animale signifie également comprendre les besoins physiologiques des animaux. Ils ont besoin d'une alimentation adéquate, d'un environnement adapté à leur espèce, d'un abri sûr, d'un accès à l'eau fraîche, de soins vétérinaires appropriés et de la possibilité d'exprimer leur comportement naturel. Il est essentiel de répondre à ces besoins pour garantir leur bien-être.

Reconnaître la sensibilité animale implique de prendre des mesures pour éviter la douleur, la souffrance et les traumatismes inutiles chez les animaux. Cela inclut l'utilisation de méthodes sans cruauté lors de la manipulation, des soins vétérinaires, de la recherche scientifique et de toute autre interaction avec les animaux.

Reconnaître la sensibilité animale signifie encourager des interactions positives avec les animaux. Il est essentiel de favoriser des approches respectueuses et bienveillantes lors des interactions humaines avec les animaux, en évitant tout comportement violent, agressif ou nuisible. Les interactions positives contribuent au bien-être émotionnel des animaux.

La sensibilité animale nécessite de prendre en compte les besoins spécifiques de chaque espèce animale. Les différentes espèces ont des comportements, des préférences et des besoins différents, et il est important de les comprendre et de les respecter. Cela implique de fournir des environnements et des soins adaptés à chaque espèce.

La reconnaissance de la sensibilité animale comprend également la sensibilisation du public à cette réalité. Il est important de sensibiliser les gens aux capacités émotionnelles et sensorielles des animaux, afin de favoriser une attitude respectueuse envers eux et d'encourager des actions positives en faveur de leur bien-être.

b. Prohibition de la cruauté et de la maltraitance

Définition entendue de la cruauté et de la maltraitance dans cette charte : actes tels que la violence physique, les mauvais traitements, l'abandon, la négligence, l'exploitation excessive, les expérimentations inutiles et tout autre action qui cause intentionnellement de la douleur, de la souffrance ou du préjudice aux animaux.

Il est important de sensibiliser et d'éduquer le public sur les conséquences de la cruauté envers les animaux.

Il est important de tenir les auteurs de cruauté et de maltraitance envers les animaux responsables de leurs actes. Elle peut encourager la dénonciation des actes de cruauté, le soutien aux enquêtes et aux poursuites judiciaires, et l'imposition de sanctions appropriées aux contrevenants.

c. Protection contre les pratiques inhumaines

Ce point vise à garantir que les animaux ne soient pas soumis à des pratiques qui leur causent de la souffrance, de la détresse ou des dommages inutiles.

Cette charte interdit les pratiques considérées comme cruelles envers les animaux. Cela inclut des pratiques telles que la mutilation non nécessaire, les expérimentations douloureuses ou inutiles, les techniques de dressage brutales, l'utilisation de méthodes coercitives, l'exploitation excessive, la surutilisation des animaux dans le divertissement, etc.

Les signataires de cette charte s'engagent à respecter les besoins naturels des animaux. Cela implique de leur fournir un environnement adéquat, des conditions de vie qui leur permettent d'exprimer leurs comportements naturels, de satisfaire leurs besoins physiologiques et sociaux, et de vivre une vie conforme à leur nature spécifique.

Cette charte encourage l'utilisation de preuves scientifiques pour évaluer l'impact des pratiques sur le bien-être animal. Cela implique de soutenir la recherche scientifique visant à identifier les méthodes les plus respectueuses du bien-être des animaux, à déterminer les conséquences négatives de certaines pratiques et à favoriser l'adoption de pratiques alternatives plus humaines.

Cette charte établit la promotion de l'adoption de certifications et de labels garantissant le respect de normes éthiques claires.

Il est important de sensibiliser le public aux pratiques inhumaines et d'éduquer les personnes sur les alternatives plus respectueuses des animaux. Cela peut impliquer des campagnes de sensibilisation, des programmes d'éducation et la promotion de l'information transparente sur les pratiques utilisées dans différents domaines impliquant des animaux.

III. Soins et conditions de vie adéquats

a. Alimentation et hydratation appropriées

La charte vise à garantir que les animaux reçoivent une nutrition adéquate et un accès à l'eau nécessaires pour maintenir leur santé, leur vitalité et leur bien-être global.

Il est essentiel de fournir une alimentation équilibrée qui réponde aux exigences en matière de protéines, de glucides, de lipides, de vitamines et de minéraux. Cela peut nécessiter des connaissances sur les régimes alimentaires spécifiques des différentes espèces et des consultations avec des experts en nutrition animale. Il faut également prendre en compte les préférences individuelles, certains animaux peuvent avoir des besoins ou des allergies spécifiques, et il est crucial de respecter ces exigences pour maintenir leur bien-être.

Cette charte encourage l'utilisation d'aliments de haute qualité, adaptés aux besoins des animaux. Cela peut impliquer l'éviction d'aliments de basse qualité ou de sous-produits animaux de la chaîne alimentaire, et la préférence pour des aliments naturels, biologiques et exempts d'additifs ou de substances nocives.

Il est essentiel de s'assurer que les bols d'eau soient régulièrement remplis et que l'eau soit renouvelée fréquemment pour éviter toute contamination.

Il est essentiel de fournir une alimentation équilibrée et de surveiller le poids et la condition physique pour éviter des problèmes de santé liés à une mauvaise alimentation.

b. Abri sûr, confortable et adapté

La charte vise à garantir que les animaux disposent d'un habitat qui répond à leurs besoins physiques, comportementaux et émotionnels, leur offrant ainsi un environnement propice à leur bien-être et à leur épanouissement.

L'abri doit être étanche, bien isolé et offrir une ventilation adéquate pour assurer le confort des animaux dans toutes les conditions météorologiques.

Il faut fournir un espace suffisant pour permettre aux animaux de se déplacer, de se coucher, de s'étirer, etc. Les enclos, les boxes ou les cages doivent être dimensionnés en fonction de la taille et des besoins spécifiques de chaque espèce animale.

Cette charte encourage l'enrichissement de l'environnement des animaux en fournissant des éléments tels que des jouets, des perchoirs, des cachettes ou d'autres éléments qui stimulent leur comportement naturel et favorisent leur bien-être mental.

Il est important de permettre un accès régulier à l'extérieur pour les animaux qui en ont besoin. Les animaux de compagnie, par exemple, doivent avoir la possibilité de sortir pour faire de l'exercice, explorer leur environnement et bénéficier de la lumière naturelle.

La charte encourage une évaluation régulière de l'environnement des animaux pour s'assurer qu'il répond à leurs besoins changeants. Cela peut inclure l'adaptation de l'abri en fonction des saisons, du développement des animaux ou de tout changement de leurs besoins spécifiques.

c. Conditions sanitaires et hygiène adéquates

La charte vise à garantir un environnement sain pour les animaux, minimisant les risques de maladies, de parasitisme et de souffrance liée à des conditions insalubres.

Cette charte encourage la mise en place de mesures préventives pour maintenir la santé des animaux, telles que des vaccinations régulières, des traitements antiparasitaires appropriés et des examens vétérinaires périodiques. Cela vise à prévenir les maladies et à détecter les problèmes de santé le plus tôt possible.

Il est important de prendre des mesures rapides et appropriées en cas de maladie ou de blessure chez les animaux. Cela inclut l'accès à des soins vétérinaires adéquats, la fourniture de médicaments et de traitements appropriés, ainsi que la mise en place de protocoles de quarantaine si nécessaire pour prévenir la propagation de maladies contagieuses.

Cette charte encourage le maintien d'un environnement propre et hygiénique pour les animaux. Cela implique un nettoyage régulier des enclos, des boxes ou des habitats, le retrait des excréments, la gestion adéquate des déchets et la désinfection appropriée des surfaces pour prévenir les infections et les maladies.

Cette charte met l'accent sur la nécessité de mettre en place des mesures de contrôle des parasites pour prévenir l'infestation par des parasites tels que les puces, les tiques, les vers ou les acariens. Cela peut inclure l'utilisation de produits appropriés pour le contrôle des parasites, le nettoyage régulier des espaces de vie des animaux et la surveillance régulière de leur santé.

Cette charte encourage la mise en place de protocoles de prévention et de gestion des maladies infectieuses, notamment en favorisant la vaccination appropriée des animaux, en limitant les contacts avec des animaux malades, en établissant des procédures de quarantaine pour les nouveaux arrivants, et en fournissant des soins appropriés aux animaux atteints de maladies contagieuses.

Cette charte promeut la gestion responsable de la population animale, en encourageant la stérilisation ou la castration des animaux domestiques pour éviter la surpopulation, les problèmes de santé associés et les souffrances induites par l'errance et la reproduction non contrôlée.

d. Accès aux soins vétérinaires et à la prévention des maladies

En mettant l'accent sur l'accès aux soins vétérinaires et la prévention des maladies, la charte vise à garantir une bonne santé et un bien-être optimal pour les animaux, en leur offrant des soins médicaux adéquats, en prévenant les maladies évitables et en répondant à leurs besoins spécifiques en matière de santé.

Il est important de fournir aux animaux un accès régulier à des soins vétérinaires de qualité. Cela comprend des visites de routine pour les examens de santé, les vaccinations, les traitements antiparasitaires, les soins dentaires et d'autres interventions médicales nécessaires.

Cette charte met l'accent sur la prévention des maladies chez les animaux grâce à des mesures appropriées. Cela peut inclure des vaccinations régulières pour prévenir les maladies infectieuses, des traitements antiparasitaires pour contrôler les parasites externes et internes, ainsi que des pratiques d'hygiène et de nettoyage adéquates pour éviter la propagation des maladies.

Cette charte encourage la prise en compte des besoins spécifiques de chaque espèce animale en matière de soins vétérinaires. Les animaux de compagnie, les animaux d'élevage et les animaux sauvages peuvent nécessiter des approches différentes en termes de prévention, de diagnostic et de traitement des maladies. Il est essentiel de consulter des professionnels de la santé animale pour obtenir des recommandations adaptées à chaque espèce.

Cette charte promeut la sensibilisation à la santé animale et à la prévention des maladies parmi les propriétaires d'animaux. Elle inclut la diffusion d'informations sur les maladies courantes, les pratiques de prévention, les signes précurseurs de maladies et les comportements à adopter en cas de problème de santé.

Il est important de garantir une gestion adéquate des maladies chroniques chez les animaux. Cela peut inclure la mise en place de protocoles de suivi et de traitement réguliers, l'administration de médicaments prescrits, l'adaptation du régime alimentaire et de l'environnement pour répondre aux besoins spécifiques des animaux atteints de maladies chroniques.

IV. Liberté de mouvement et d'expression

a. Promotion de l'exercice physique et de l'environnement stimulant

En mettant l'accent sur la promotion de l'exercice physique et de l'environnement stimulant, la charte vise à offrir aux animaux des possibilités de se dépenser physiquement, de satisfaire leurs besoins naturels et de vivre une vie épanouissante sur le plan physique et mental.

Cette charte encourage les propriétaires d'animaux à fournir des opportunités régulières d'exercice physique adapté à chaque espèce et à chaque individu. Cela peut inclure des promenades, des sessions de jeu, des activités interactives et d'autres formes d'exercice qui favorisent la santé physique et mentale des animaux.

Cette charte promeut la mise en place d'un environnement stimulant pour les animaux, en fournissant des jouets, des jeux d'occupation, des structures d'escalade, des cachettes, et d'autres éléments qui encouragent les comportements naturels et l'exploration. Un environnement enrichi offre aux animaux la possibilité de satisfaire leurs besoins de stimulation mentale et de prévention de l'ennui.

Il est important de permettre des interactions sociales positives pour les animaux. Cela peut inclure des occasions de sociabilisation avec d'autres animaux de la même espèce, des rencontres avec des personnes bienveillantes et des occasions de participer à des activités en groupe. Les interactions sociales aident à prévenir l'isolement, à promouvoir des relations positives et à favoriser le bien-être émotionnel des animaux.

Cette charte encourage l'accès régulier à des espaces extérieurs sécurisés pour les animaux qui en ont besoin. Cela peut inclure des jardins, des parcs pour chiens, des enclos adaptés, ou tout autre espace où les animaux peuvent bénéficier de l'air frais, de la lumière du soleil et de la possibilité d'explorer leur environnement naturel.

Cette charte souligne l'importance de proposer des activités spécifiques à chaque espèce animale. Il est important de répondre aux besoins et aux comportements naturels de chaque espèce.

Les signataires de cette charte s'engagent à la sécurité pendant les activités physiques. Cela peut inclure la supervision adéquate, l'utilisation de matériel approprié, l'évitement de terrains dangereux ou de situations potentiellement stressantes, et la connaissance des limites et des capacités de l'animal pour éviter les blessures.

b. Évitement de la restriction excessive des mouvements

En mettant l'accent sur l'évitement de la restriction excessive des mouvements, la charte vise à garantir que les animaux ont la possibilité de se déplacer librement, de se dépenser physiquement et de répondre à leurs besoins de mouvement, ce qui contribue à leur bien-être général.

Cette charte encourage les propriétaires d'animaux à fournir des espaces suffisamment grands et appropriés pour permettre aux animaux de se déplacer, d'explorer et de se reposer confortablement. Cela peut inclure des enclos spacieux, des aires de jeux sécurisées ou des habitats adaptés à chaque espèce.

Cette charte promeut l'importance de permettre aux animaux de s'engager dans des activités physiques naturelles qui favorisent leur santé et leur bien-être. Cela peut inclure la possibilité de courir, sauter, grimper, nager ou d'autres mouvements spécifiques à l'espèce.

Il est important d'éviter les contraintes excessives qui limitent les mouvements naturels des animaux. Cela peut inclure l'utilisation de cages, de chaînes ou de liens inappropriés, qui restreignent la liberté de mouvement des animaux de manière excessive ou prolongée.

Cette charte encourage à offrir aux animaux des espaces intérieurs qui permettent une mobilité suffisante. Cela peut inclure des pièces ou des zones réservées aux animaux domestiques où ils peuvent se déplacer librement, ainsi que des accessoires tels que des arbres à chat, des perchoirs ou des hamacs pour les aider à grimper et à se reposer confortablement.

Il est essentiel d'adapter l'environnement et les activités en fonction des besoins individuels de chaque animal. Il faut tenir compte des besoins spécifiques de chaque animal en matière de mouvement. Certains animaux peuvent nécessiter davantage d'espace ou d'activité physique en raison de leur taille, de leur espèce, de leur âge, de leur état de santé ou d'autres facteurs.

c. Encouragement des comportements naturels

En mettant l'accent sur l'encouragement des comportements naturels, la charte vise à offrir aux animaux la possibilité de vivre selon leurs instincts et leurs besoins naturels, ce qui contribue à leur bien-être psychologique et émotionnel.

Cette charte encourage les propriétaires d'animaux à se familiariser avec les comportements naturels propres à chaque espèce. Cela comprend la compréhension des besoins de l'espèce en matière de sociabilisation, d'alimentation, de repos, de jeux, d'exploration, de marquage territorial, de toilettage, de reproduction et d'autres comportements spécifiques.

Cette charte promeut la création d'un environnement qui offre aux animaux des opportunités d'exprimer leurs comportements naturels. Cela peut inclure la fourniture de jouets interactifs, de structure d'escalade, de zones de fouille, de cachettes, de matière à griffer, de sources d'eau courante, etc. Un environnement stimulant permet aux animaux de s'engager dans des comportements qui répondent à leurs besoins instinctifs.

Il est important de permettre aux animaux de sociabiliser avec leurs congénères. Cela peut inclure des rencontres régulières avec d'autres animaux de la même espèce dans un environnement sûr et contrôlé. La sociabilisation favorise le développement de compétences sociales, réduit l'isolement et offre aux animaux des interactions enrichissantes.

Cette charte encourage la stimulation mentale des animaux par le biais d'activités cognitives. Cela peut inclure des jeux de recherche de nourriture ou d'objets, des jouets interactifs, des exercices de dressage et d'autres activités qui stimulent leur esprit et leur permettent d'utiliser leurs capacités cognitives.

Cette charte promeut des pratiques responsables en matière de reproduction, en évitant la reproduction excessive ou non contrôlée qui pourrait entraîner des problèmes de santé ou de bien-être pour les animaux.

V. Éducation et sensibilisation

a. Sensibilisation du public aux besoins et droits des animaux

En mettant l'accent sur la sensibilisation du public aux besoins et droits des animaux, la charte vise à établir une culture de respect et de responsabilité envers les animaux, en éduquant et en informant le public sur l'importance de leur bien-être et de leurs droits fondamentaux.

Cette charte encourage la sensibilisation du public aux besoins fondamentaux des animaux, tels que l'alimentation appropriée, l'abri adéquat, l'exercice physique, les soins vétérinaires, la sociabilisation, la stimulation mentale et le respect de leurs comportements naturels. Cela peut inclure la diffusion d'informations via des brochures, des sites web, des conférences ou des ateliers.

Cette charte met en évidence les droits fondamentaux des animaux, tels que le droit à une vie sans cruauté, le droit à être traité avec respect et dignité, le droit à une protection contre la maltraitance et l'exploitation. Elle encourage le respect de ces droits et informe le public sur les lois et réglementations en vigueur pour la protection des animaux.

Cette charte recommande la collaboration avec les écoles, les universités et les institutions éducatives pour intégrer des programmes d'éducation sur le bien-être animal dans les programmes scolaires.

Cette charte encourage le public à faire des choix éthiques en soutenant des entreprises et des produits qui respectent le bien-être animal.

Cette charte encourage le partage d'informations et de ressources sur le bien-être animal, que ce soit par le biais de sites web dédiés, de guides pratiques, de lignes directrices ou de supports éducatifs. Cela permet au public d'accéder facilement à des informations fiables et à des ressources pour prendre des décisions éclairées en faveur du bien-être animal.

b. Promotion d'une attitude respectueuse envers les animaux

En promouvant une attitude respectueuse envers les animaux, la charte vise à encourager le changement culturel en faveur du respect, de la compassion et de la protection des animaux, en mettant l'accent sur l'importance de considérer les animaux comme des êtres sensibles et de traiter leurs besoins et leur bien-être avec prévenance.

Cette charte encourage l'adoption d'une éthique de compassion envers les animaux, en reconnaissant leur valeur intrinsèque et en rejetant toute forme de cruauté, de maltraitance ou d'exploitation. Cela inclut la promotion de comportements respectueux et bienveillants envers tous les animaux, qu'ils soient domestiques, sauvages ou d'élevage.

Cette charte encourage les individus à adopter des comportements bienveillants envers les animaux, tels que le respect de leur intégrité physique et psychologique, l'adoption de pratiques de soins attentifs, l'offre d'une alimentation adaptée, la promotion de l'exercice physique, l'attention aux besoins de sociabilisation, etc.

Cette charte rappelle à chacun sa responsabilité individuelle envers les animaux et l'importance de signaler les cas de cruauté ou de maltraitance.

c. Formation et éducation continue sur le bien-être animal

En mettant l'accent sur la formation et l'éducation continue, la charte vise à garantir que les individus travaillant avec les animaux possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour assurer leur bien-être. Elle favorise également une sensibilisation accrue du public sur les besoins des animaux et encourage l'adoption de pratiques basées sur des preuves scientifiques et des normes éthiques.

La charte encourage la formation des professionnels qui travaillent directement avec les animaux, tels que les vétérinaires, les éleveurs, les soigneurs animaliers, les comportementalistes, les éducateurs, etc. Cette formation doit inclure des connaissances valides sur le comportement animal, la nutrition,

les soins de santé, les techniques de manipulation et de gestion des animaux, ainsi que des compétences en matière de communication et de gestion des situations d'urgence.

Cette charte promeut des programmes d'éducation du grand public sur le bien-être animal. Cela peut inclure des ateliers, des conférences, des cours en ligne, des brochures, des vidéos ou des ressources pédagogiques accessibles à tous. Ces programmes peuvent couvrir divers sujets, tels que les besoins spécifiques des différentes espèces, les signes de bien-être et de détresse chez les animaux, l'importance de la sociabilisation et de l'exercice, ainsi que les bonnes pratiques pour interagir de manière respectueuse avec les animaux.

Cette charte recommande les formations continues pour les professionnels et la mise à disposition de ressources pour le grand public. Cela peut inclure des mises à jour sur les avancées scientifiques et les meilleures pratiques en matière de bien-être animal, des formations sur de nouveaux domaines d'intervention, des programmes de mentorat pour les professionnels en début de carrière, ou des opportunités de perfectionnement professionnel à travers des conférences, des séminaires ou des webinaires.

Cette charte encourage la reconnaissance et l'accréditation des professionnels qui démontrent des compétences et des connaissances approfondies en matière de bien-être animal. Ceci dans le but de renforcer la confiance du public et d'encourager les professionnels à continuer leur développement professionnel pour maintenir des normes élevées.

VI. Élevage et commerce responsables

a. Promotion de pratiques d'élevage éthiques et durables

En promouvant des pratiques d'élevage éthiques et durables, la charte vise à encourager une production animale responsable qui prend en compte à la fois le bien-être des animaux, la protection de l'environnement et la satisfaction des besoins des consommateurs.

Cette charte encourage les pratiques d'élevage qui prennent en compte le bien-être physique et mental des animaux. Cela inclut la fourniture d'un espace adéquat pour se déplacer et se reposer, un accès à une alimentation appropriée, à de l'eau propre et fraîche, ainsi qu'une attention aux besoins comportementaux naturels de chaque espèce.

Cette charte encourage la mise en place de programmes de soins de santé préventifs pour les animaux d'élevage, comprenant des vaccinations, des contrôles réguliers, la gestion des parasites et la prévention des maladies.

Cette charte promeut des pratiques de reproduction responsables pour éviter la surpopulation et les problèmes génétiques chez les animaux d'élevage. Cela peut inclure la sélection responsable des reproducteurs, la gestion des naissances et la limitation des reproductions excessives.

La charte encourage l'utilisation de labels et de certifications reconnus pour promouvoir les pratiques d'élevage éthiques et durables.

b. Encouragement de l'adoption et de la stérilisation

En encourageant l'adoption responsable et la stérilisation des animaux, la charte vise à réduire la surpopulation animale, à prévenir les abandons et à garantir une meilleure qualité de vie pour les animaux de compagnie.

Cette charte encourage les individus à adopter des animaux de compagnie plutôt que de les acheter. Cela peut inclure la sensibilisation du public aux avantages de l'adoption, tels que la sauvegarde d'un animal sans foyer, la réduction de la demande d'élevage intensif et la contribution à la lutte contre la surpopulation animale.

Cette charte promeut le soutien aux refuges et aux organisations de sauvetage qui travaillent activement pour recueillir et réhabiliter les animaux abandonnés ou maltraités. Cela peut se faire par le biais de campagne de sensibilisation, de dons financiers, de bénévolat ou de l'adoption directe auprès de ces refuges.

Cette charte encourage la stérilisation et la castration des animaux de compagnie comme une pratique responsable. Cela peut aider à contrôler la population animale en réduisant les naissances non désirées et en contribuant à prévenir les problèmes de santé liés à la reproduction. Il est également important de faire stériliser ou castrer les animaux adoptés auprès des refuges.

Cette charte encourage l'éducation du public sur les responsabilités liées à la propriété d'un animal de compagnie, y compris la nécessité de fournir des soins appropriés, de l'attention, de l'exercice et une alimentation équilibrée. Cela peut aider à prévenir les abandons et les mauvais traitements en renforçant la compréhension des besoins et du comportement des animaux.

VII. Réglementation

a. Signalement des cas de mauvais traitements

En encourageant le signalement des cas de mauvais traitements, la charte vise à protéger les animaux, à responsabiliser les personnes qui enfreignent les lois sur le bien-être animal et à promouvoir une culture du respect et de protection envers toutes les formes de vie animale.

Cette charte promeut la sensibilisation du public sur l'importance de signaler les cas de mauvais traitements envers les animaux. Les personnes qui signalent ces cas sont protégées grâce à une procédure confidentielle.

[formulaire]

b. Respect des lois et réglementations en vigueur

En respectant les lois et réglementations en vigueur, la charte vise à créer un cadre légal solide pour la protection des animaux, à prévenir les abus et à encourager une coexistence harmonieuse entre les humains et les animaux.

[lien vers les textes]

VIII. Recherche continue d'amélioration

a. Promotion de l'innovation pour le bien-être animal

En promouvant l'innovation pour le bien-être animal, la charte vise à stimuler le progrès, à encourager l'adoption de pratiques et de technologies plus respectueuses des animaux, et à contribuer à l'amélioration continue des normes de bien-être animal à l'échelle mondiale.

b. Intégration des avancées scientifiques et des meilleures pratiques

En intégrant les avancées scientifiques et les meilleures pratiques dans les décisions et les actions liées au bien-être animal, la charte vise à garantir une approche fondée sur des bases solides, à favoriser l'amélioration continue des normes de bien-être animal et à promouvoir des conditions de vie optimales pour tous les animaux.

c. Évaluation et révision périodique de la charte

En évaluant régulièrement et en révisant périodiquement la charte, on s'assure qu'elle reste adaptée aux besoins et aux droits des animaux, aux avancées scientifiques et aux meilleures pratiques. Cela permet d'assurer l'efficacité et la pertinence continues de la charte dans la promotion du bien-être animal et de créer un processus d'amélioration continue.

IX. Conclusion

a. Réaffirmation des engagements

En réaffirmant régulièrement les engagements en faveur du bien-être animal, la charte vise à maintenir l'attention sur cette question cruciale, à mobiliser les parties prenantes et à créer une dynamique positive en faveur de l'amélioration continue du bien-être des animaux.

b. Appel à l'adhésion et à la diffusion de la charte

En appelant à l'adhésion et à la diffusion de la charte, celle-ci vise à mobiliser les acteurs pertinents, à créer une synergie d'efforts et à promouvoir des pratiques respectueuses et responsables envers les animaux.

c. Certification

L'adhésion à cette charte vous donne accès à un réseau de professionnels certifiés.

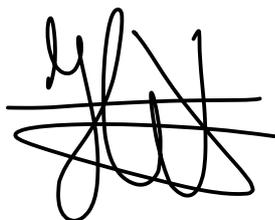
Mopets met à disposition un logo afin de reconnaître les membres de cette charte.

Ce logo a pour fonction d'informer les professionnels et les particuliers.

d. Date d'entrée en vigueur de la charte

07/09/2023 à Bruxelles.....

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line across the middle.